

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

7

FINANCES : VII. Compte Administratif 2025 Budget Crématorium

Mme ROUX-PANIS

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe du Crématorium.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

<i>Calcul du résultat de l'exercice</i>			
<i>Section de fonctionnement</i>		Dépenses	Recettes
	Prévisions	790 940,00 €	1 198 500,00 €
	Réalisations	679 382,36 €	626 967,26 €
	Excédents de clôture	-	52 415,10 €
<i>Section d'investissement</i>		Dépenses	Recettes
	Prévisions	352 380,54 €	685 685,02 €
	Réalisations	175 058,61 €	605 368,76 €
	Excédents de clôture		430 310,15 €
Solde de Fonctionnement Exercice Précédent			500 000,00 €
Solde d'investissement Exercice Précédent		-	164 380,54 €
<i>Affectation (hors 1068)</i>			
002 (fonctionnement)			447 584,90 €
001 (Investissement)			265 929,61 €

Le compte administratif 2025 du budget du Crématorium s'établit également en hors taxes et toutes sections confondues à :

- en recettes : **1 232 336,02 €**
- en dépenses : **854 440,97 €**

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

A. Section d'exploitation

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **626 967,26 €** et sont composées principalement des produits perçus auprès des usagers à hauteur de 626 418,97 € et des autres produits de gestion pour 548,29 €.

Les dépenses d'exploitation atteignent **679 382,36 €**, et sont constituées, entre autres, par les charges de personnel pour 142 993,90 € et par les charges à caractère général à hauteur de 356 322,66 €. Sur ce poste, sont principalement concernées les dépenses de fluides (eau – énergie) pour un montant de 193 353,67 €, de maintenance pour 89 596,73 €, de frais de nettoyage des locaux pour 36 000,03 €.

De leur côté, les charges financières atteignent 51 962,71 € en 2025 et la dotation aux amortissements, 113 014,74 €.

La section de fonctionnement 2025 affiche ainsi un **déficit de gestion de 52 415,10 €**.

Après la reprise du résultat antérieur de 2024 de 500 000 €, le **résultat cumulé de fonctionnement**, fin 2025, présente un **excédent de 447 584,90 €**.

B. Section d'investissement

Les recettes s'établissent à 605 368,76 € qui correspondent à la dotation aux amortissements pour 113 014,74 € ainsi qu'aux écritures de dotations, fonds divers et réserve pour 492 354,02 €.

Les dépenses s'élèvent à 175 058,61 €, représentées par le remboursement du capital emprunté pour 129 985,67 € et les dépenses d'équipement pour 45 072,94 € pour notamment des travaux de pose d'un four de crémation, des travaux d'étanchéité et de peinture.

Au 31/12/2025, le capital restant à rembourser de la dette affectée sur le budget annexe du Crématorium s'élève à 1 398 199,06 €.

Pour cette section, le **solde de gestion 2025** affiche ainsi un **excédent de 430 310,15 €**.

Après reprise du résultat antérieur de 2024 (- 164 380,54 €), le **résultat d'investissement cumulé**, fin 2025 présente un **excédent de 265 929,61 €**.

C. Les résultats cumulés 2025

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 713 514,51 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement + 265 929,61 €
- Résultat de fonctionnement + 447 584,90 €

Ce budget ne présente pas de restes à réaliser au 31/12/2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.1612-13, L.2121-29 et L.2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le compte administratif 2025 du budget annexe du Crématorium ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre d'un Budget Supplémentaire sur l'exercice 2026.

Rejeté

Pour : 7

Contre : 22

Abstention : 22

M. Le Maire, Olivier GALZI, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

La Présidente de séance

Mme Corinne CHATRIOT

Le Secrétaire de Séance

M. Nicolas DONNADILLE



PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2026

ACTE PUBLIE LE 15/07/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :